



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS,
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
~~Ronald GOSSIAUX, Directeur général~~
Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint

Présidence pour ce point : Claude EERDEKENS

5.3. OBJET : Zone de secours NAGE – Prise de connaissance et approbation du compte 2021

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L1124-40, §1^{er}, 3^o et L1321-1 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 40, 44, 45, 63, 88, 90, 143 et 147 portant sur les dispositions s'appliquant aux comptes annuels ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et ses diverses dispositions relatives à la tenue de la comptabilité ;

Vu le compte 2021 de la Zone de secours NAGE, dressé par Monsieur Jean-Sébastien DETRY, Comptable spécial, arrêté par le Conseil de la Zone de secours NAGE du 19 avril 2022 et réceptionné par la Ville le 26 avril 2022 ;

Attendu que ce document présente un résultat du compte budgétaire ordinaire 2021 en mali de 283.434,31 euros ;

Vu l'avis de légalité numéro XXX rendu le XX XXXX 2022 par Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, dans les termes suivants :

« L'examen du dossier établi par Monsieur Didier GOSSET, Comptable à la DSF, n'appelle aucune observation de ma part. Mon avis est donc favorable. » ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

D'approuver le compte de l'exercice 2021 de la Zone de secours NAGE

L'avis de légalité numéro 2022/XX donné le XX XXXX 2022 par Madame la Directrice

financière fait partie intégrante de la présente délibération ; il sera reproduit à la suite dans le registre des procès-verbaux.

Article 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise :

- à la Zone de secours NAGE ;
- à Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR pour approbation.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général adjoint,

(s) Pascal TERWAGNE

Par le Conseil,



Le Président f.f.,

(s) Claude EERDEKENS

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS